151

Nous avons examiné Monsieur delafaye et moi par ordre de lacademie un projet debains qui lui a été présenté par led.sr poitevin baigneur à paris

led.sr poitevin auteur de ce projet se propose de faire construire sur la Seine audessus et audessous de paris 24 bains chauds dans deux batteaux 12 dans chaque batteau, dont six destinés pour les femmes et six pour les hommes.

l'utilité des bains chauds soit quon y ait recours par propreté ou en cas demaladie est généralement reconnuë. il ya (en chirurgie surtout) une infinité de cas ou les bains sont d'untrés grand secours et ou il est difficile de les remplacer par aucun autre medicament. Mais malheureusement peu de Citoyens sont en état par leur fortune de jouir des avantages quils presentent; C'est pourquoi les ~~bains publics~~ maisons debaigneurs si communs autre fois dans cette capitale sont reduites aujourdhuy au nombre de neuf et suffisent de reste pour les besoins des personnes opulentes. diminuer considerablement le prix de ces bains ce seroit en faciliter l'usage à ceux à qui une fortune bornée l'interdisoit. C'est ~~[illegible]~~ en quoi consiste essentiellement le projet du sieur poitevin qui joint à cet avantage considerable celui dedisposer surtout dans le bain superieur, des eaux dela rivierre avant quelles ayent été souillées des immondices quelles reçoivent en traversant paris. Ce projet fort utile, au quel son auteur adonné des soins particuliers pour epurer les eaux dans les cas ou elles en auroient besoin, nous a paru meriter l'approbation, de l'academie et le zele de l'auteur digne des encouragements dela compagnie.

Delafaye

Ce 2 9bre 1760 Tenon

Lacademie n'a pas jugé à propos de donner un certificat in forme au sr. poitevin

Morand

ARC 29 d. 3, n° 93

ACADÉMIE NATIONALE DE MÉDECINE BIBLIOTHÈQUE